

# PLAN D'ACTION



## LA CONSTRUCTION D'UN PREAU POUR UN SERVICE DE NUTRITION.

ONG Fondation Sociale & Vie



**Projet pilote CSU Djébonuoa**

E-mail : [ongfondationsocialeetvie@gmail.com](mailto:ongfondationsocialeetvie@gmail.com)

Site web : [ongfondationsocialeetvie.com](http://ongfondationsocialeetvie.com)

Téléphone : (+225) 07 49 853 848 / 05 45 366 000

Fixe : 273 160 0218

WhatsApp : 0545366000

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mortalité infantile (probabilité pour un enfant de décéder entre la naissance et le premier anniversaire) est passée de 112 décès pour 1 000 naissances en 1998 à 60 décès pour 1 000 en 2016<sup>i</sup>.

Cette évaluation est contenue dans le rapport de l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (Multiple Indicators Cluster Survey - MICS 2016), réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) et l'UNICEF. Ces chiffres traduisent l'impact de l'engagement du gouvernement ivoirien à réduire la mortalité infantile.

Comme le recommande la cible n°3.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD), il s'agit d'éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans. Ainsi, d'ici à 2030, tous les pays devront chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances. Ils devront également ramener la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances.

Par ailleurs, l'enquête révèle une amélioration globale de certains indicateurs sociaux, notamment ceux liés à l'accès aux services de santé, aux pratiques d'assainissement, d'alimentation et de prise en charge des maladies d'enfants.

## I OBJETIF DU PROJET

- Construire des préaux pour la création de services de nutrition en vue de lutter contre la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Ce lieu servira d'apprentissage aux mères puisque la majorité de celles-ci ne savent pas à quel âge ces aliments cités plus haut doivent être introduits dans l'alimentation du bébé.
- Elle nous permettra de faire des études sur les pathologies touchant les enfants de 0 à 5 ans vivant dans ces zones rurale ;
- Par ces actions, nous essayerons d'apporter notre humble contribution aux différents projets du système de santé Ivoirien.

L'allaitement maternel exclusif reste le meilleur aliment du bébé de 0 à 6 mois, à partir du 6e mois, pour la croissance et le développement psychomoteur de l'enfant, il est indispensable d'inclure d'autres aliments tels que : Les farines locales (riz, mil, maïs, soja...), les farines industrialisées (Blédine, Cérelac, France lait). Il est aussi important de connaître l'âge à partir duquel nous pouvons inclure l'œuf, le poisson, la viande, l'igname, la pomme de terre, la banane plantain, et les fruits.

## II ZONE D'ETUDE

Djébonoua est située à 19 km de la ville de Bouaké et à environ 80 km de la Capitale politique Yamoussoukro sur la Nationale A3 reliant les deux villes et distante de 310 km d'Abidjan, capitale économique. La circonscription de Djébonoua fait partie du département de Bouaké, de la Région de Gbêkê. Djébonoua est chef-lieu de Sous- préfecture et de Commune. La Commune de Djébonoua est

limitée au Nord par la Commune de Bouaké, au Sud par le Département de Tiébissou, à l'Est par le Département de Didiévi et la Sous-préfecture de Tié-N'diékro et à l'Ouest par le Département de Sakassou. De par sa situation, la Commune de Djébonoua constitue la porte d'entrée de la Région de Gbêké.

La Commune de DJEBONOUA avec une population estimée à vingt-huit (28 000) habitants, est peuplée à l'origine de BAOULE, faisant partie du grand groupe AKAN. Le territoire Communal comporte 47 villages plus le centre urbain, reparti en trois Tribus : N'DJE- MOUGNAN- GBADAHOU. Ces tribus constituent une seule famille ethnosociologique du Canton SAH<sup>ii</sup>.

NB : Nous sommes à la recherche de structure pour nous aider à la réalisation de ce projet.



Image d'illustration

## DEVIS N° 077/2020

RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'UN  
APATAM R= 5M EN BTS (BRIQUES EN TERRE  
STABILISSEES)

N°	DESIGNATIONS	U	QTE	PRIX. U	PRIX TOTAL
<b>I.</b>	<b>TERRASSEMENT</b>				
1.1	Fouilles en rigole pour fondation	m <sup>3</sup>	9,42	2 000	18 840
1.2	Remblai sans apport de terre	m <sup>3</sup>	6,92	2 000	13 840
1.3	Remblai avec apport de terre compacté	m <sup>3</sup>	20,25	3 000	60 750
<b>S/Total Terrassement</b>					<b>93 430</b>
<b>II.</b>	<b>GROS OEUVRE</b>				
II.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	1,56	50 000	78 000
II.2	Maçonnerie en agglos pleins de 15*20*40	m <sup>2</sup>	25,6	6 500	166 400
II.3	Maçonnerie en BTS	u	32	7 500	240 000
II.4	Béton armé pour poteaux, couronne, chaînage bas et haut dosé à 350 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	4,74	65 000	308 100
II.5	Béton dosé à 300 kg/m <sup>3</sup> pour aire de dallage ép.= 10	m <sup>2</sup>	78,5	3 500	274 750
II.6	Armature	kg	427	900	383 940
II.7	Enduit intérieur et extérieur taloché et lissé sur postaux et chaînage dosé à 300 kg/m <sup>3</sup>	m <sup>2</sup>	88,44	2 000	176 880
<b>S/Total Gros Œuvre</b>					<b>1 628 070</b>
<b>III.</b>	<b>ETANCHEITE</b>				
III.1	Etanchéité en pax alumin	ff	1	25 000	25 000
<b>S/Total Etanchéité</b>					<b>25 000</b>
<b>IV.</b>	<b>ELECTRICITE</b>				
IV.1	Ensemble câblage - tuberie et filerie	ens	1	200 000	200 000
IV.2	Réglette néon de 120 complète	u	8	7 500	60 000
IV.3	Interrupteur simple allumage	u	2	3 500	7 000
IV.4	Prise de courant 2P + T	u	4	3 000	12 000
IV.5	Câble TV	ml	10	2 000	20 000
<b>S/Total Electricité</b>					<b>299 000</b>
<b>V.</b>	<b>REVETEMENT CARRELAGE</b>				
V.1	Revêtement au sol en carreaux grès cérame 30X30	m <sup>2</sup>	81,7	7 500	612 750
<b>S/Total Revêtement Carrelage</b>					<b>612 750</b>

<b>VI.</b>	<b>PEINTURE</b>				
VI.1	Badigeonnage à la colle a 2 couches pour intérieurs et faux plafond	u	50,56	300	15 168
VI.2	peinture FOM sur enduits extérieur de type DELUX	u	50,56	1 200	60 672
VI.3	peinture glycéro sur menuiserie métallique et bois de type DELUX	u	30	2 500	75 000
	<b>S/Total Peinture</b>				<b>150 840</b>
<b>VII.</b>	<b>CHARPENTE</b>				
VII.1	Charpente en bois rouge non assemblée	m <sup>3</sup>	0,93	350 000	325 500
	<b>S/Total Charpente</b>				<b>325 500</b>
<b>VIII.</b>	<b>COUVERTURE</b>				
VIII.1	Couverture en tôle bac alu zinc	m <sup>2</sup>	78,5	6 000	471 000
VIII.2	Bardage en tôle ondulée	m <sup>2</sup>	12,8	5 000	64 000
	<b>S/Total Couverture</b>				<b>535 000</b>

### **RECAPITULATIF GENERAL**

I.	TERRASSEMENT	93 430
II.	GROS ŒUVRE	1 628 070
III.	ETANCHEITE	25 000
IV.	ELECTRICITE	299 000
V.	REVÊTEMENT CARRELAGE	612 750
VI.	PEINTURE	150 840
VII.	CHARPENTE	325 500
VIII.	COUVERTURE	535 000
	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>3 669 590</b>

Arrêté le présent devis à la somme de : **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS CF**

---

<sup>i</sup> Source : Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) - Côte d'Ivoire

<sup>ii</sup> Source: site [akwaba.fatom.org](http://akwaba.fatom.org) › region1 › Djébonoua